



MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Direction générale de la santé
Département des urgences sanitaires

*Centre opérationnel de réception et de régulation
des urgences sanitaires et sociales (CORRUSS)*

080490

Paris, le 29 août 2008

Le directeur général de la santé

à

**Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements de santé
à l'attention de Mesdames et Messieurs les chefs de service des urgences**

Information

relative à des demandes frauduleuses répétées d'opiacés par un même individu dans différents établissements de santé

La Direction générale de la santé a été informée des agissements d'un individu cherchant à se faire prescrire indument des opiacés, selon un mode opératoire stéréotypé. Le même scénario a été rapporté par plusieurs hôpitaux de Bretagne, de Pays-de-Loire et d'Alsace dans le courant du mois d'août. Une recherche faite par ces établissements dans leurs archives témoigne que cet individu a pu opérer à plusieurs reprises dans les mêmes établissements depuis 1997.

L'individu (âgé de 42 ans, un mètre soixante-dix, assez maigre, présentant un strabisme convergent et porteur d'un tatouage sur le torse) se présente aux urgences au motif de brûlures pour lesquelles il serait suivi dans un centre de grands brûlés, avec une « prescription spéciale » d'opiacés. Il appelle parfois auparavant le service en se faisant passer pour un médecin adressant son patient. Lorsqu'il est hospitalisé, il fugue après quelques heures, souvent sur un mode d'agitation plus ou moins menaçante. Il a été rapporté également, en Alsace, un motif en lien avec une épilepsie (dont la réalité ne nous est pas connue).

Ce patient se présente jusqu'à présent sous son vrai nom, avec sa carte d'identité et carte Vitale.

Si ce patient se présente dans votre service, il vous est recommandé la plus grande prudence à son égard. Outre un examen clinique et psychiatrique en vue d'évaluer la réalité d'un trouble et la pertinence d'une hospitalisation spécialisée, il vous est demandé d'alerter sans délai le service de police ou de gendarmerie de circonscription, ainsi que la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales de votre département (à laquelle l'identité de cet individu a été communiquée). Vous signalerez également le cas à l'Observatoire national de la violence en milieu hospitalier, le cas échéant via votre Agence régionale de l'hospitalisation.

Le Chef du Département des Urgences Sanitaires



Thierry GENTILHOMME

CETTE TELECOPIE EST COMPOSEE D'UNE SEULE PAGE

14, avenue Duquesne – 75 350 Paris 07 SP
Tél. : 01 40 56 60 00 – Télécopie : 01 40 56 40 56 – www.sante.gouv.fr – www.sante.fr